

**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis  
municipal n° 29/2008**

Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 80'000.--(huitante mille) pour l'étude du transfert de notre déchetterie combinée avec des locaux destinés à la voirie et à la création d'une place de stockage pour déchets à composter sur le site du lieu-dit « Praz Faucon »

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,**

La commission ad hoc, formée de  
M. Henri Guex  
M. Olivier George  
M. Bruno Tavernese

s'est réunie à deux reprises, soit le 7 et le 14 avril 2008.

Nous tenons à remercier M. Pierre-André Janin, municipal, pour les explications nécessaires à la compréhension du présent avis.

**Préambule :**

Nouvelle déchetterie moderne et nouveaux locaux de voirie fonctionnel et d'un centre de tri de déchets et d'une aire d'entreposage de déchets.

Le principe même d'une nouvelle déchetterie a donc été validé par le conseil communal par les acceptations successives des préavis 09/02 et 57/05.

**Commentaire de la commission :**

1. Evolution des besoins : la commission constate que la déchetterie actuelle des Rossets devient restreinte notamment suite à l'accroissement des déchets.
2. Locaux de la voirie : un manque évident d'espace se fait sentir, tant pour le matériel que pour le personnel.

**Conclusions:**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis municipal 29/2008 tel que présenté.

Cugy VD, le 16 avril 2008

Henri Guex

Olivier George

Bruno Tavernese